Associations : demande de subvention

La Ville de Mehun-sur-Yèvre soutient activement le dynamisme associatif local.

Les associations oeuvrant dans les domaines : social, sportif, éducatif, culturel ou auprès des jeunes peuvent bénéficier de subventions accordées par la commune après examen d'un dossier dument rempli.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde ou non la subvention à l'association demandeuse.

Le dossier à remplir est à retirer en mairie auprès du service des associations ou à télécharger ci-dessous.

Date limite de dépôt : 30 novembre 2023 pour l'année 2024

Formulaire de demande de subvention

Formulaire complémentaire pour les associations sportives 2024 (.pdf - 811.36 Ko)
Formulaire RGPD (.pdf - 206.42 Ko)
À télécharger
Règlement d'attribution des subventions (.pdf - 3.02 Mo)

Dépôt de dossier

Déposez votre dossier de demande de subvention avec toutes les pièces justificatives ici.

rgba(255,255,255,1)

Contact

Mairie - service associations
Place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre

Tél. : 02 48 57 30 25
Mail : edith [dot] moreau ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Pour les nouvelles associations ou lors d'un changement (administratif, bureau...)

Formulaire de création ou modification d'une association (.pdf - 206.42 Ko)

rgba(255,255,255,1)